

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Lundi, le 28 octobre 2024, à 10 h
Pavillon Alphonse-Desjardins - Amphithéâtre Hydro-Québec

Projet d'ordre du jour *

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du *quorum*
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 31 octobre 2023
5. Affaires découlant du procès-verbal de l'AGA 2023
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2023
7. Affaires découlant du procès-verbal de l'AGE 2023
8. Rapport du Président du Conseil d'administration
9. Finances
 - 9.1 Lecture et adoption du rapport du Comité de vérification
 - 9.2 Présentation des états financiers 2023-2024
 - 9.3 Prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025
 - 9.4 Nomination des membres du Comité de vérification
10. Rapport d'activités des comités
 - 10.1. Comité d'entraide
 - 10.2. Comité d'information
 - 10.3. Comité d'information sur les régimes de retraite
 - 10.4. Comité de recrutement
 - 10.5. Comité de soutien informatique
 - 10.6. Comité des activités sociales, culturelles et sportives
 - 10.7. Comité des avantages sociaux
 - 10.8. Comité des statuts
 - 10.9. Comité de liaison ARUL-VRRHF
 - 10.10. Comité sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information
11. Mandat des membres du Conseil d'administration de l'ARUL
 - 11.1. Rapport du Comité des élections
 - 11.2. Élection des administrateurs et des administratrices
12. Cotisation annuelle

Résolution adoptée par le Conseil d'administration de l'ARUL par vote électronique le 13 août 2024 :
Étant donné la bonne santé financière de l'ARUL, et l'importance de poursuivre les objectifs de l'Association, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de maintenir la cotisation à son niveau actuel, soit à 36 \$ par année, pour la prochaine année débutant le 1^{er} janvier 2025.
Adopté à l'unanimité
13. Varia
14. Levée de l'assemblée

- **Renseignements importants**

Un rappel de la convocation de l'AGA vous sera transmis par courriel le 10 octobre 2024, assorti des documents pertinents à l'étude des points 4, 6 et 9 de l'ordre du jour. Ces documents pourront être consultés sur le site WEB de l'ARUL, de même que disponibles au secrétariat de l'ARUL.

Invitation à partager un repas

À la suite de votre participation à l'Assemblée générale annuelle, vous êtes invités au restaurant le Pub universitaire du pavillon Alphonse-Desjardins pour un repas convivial. L'Association assumera le coût du repas (à l'exception des boissons alcoolisées). Pour vous joindre au repas, vous devez vous inscrire avant le 21 octobre à 23 h 59 sur le site Web de l'ARUL : [Dîner à la suite de l'Assemblée générale annuelle \(ulaval.ca\)](https://www.ulaval.ca) . **Aucune inscription ne sera acceptée sur place.**

Stationnement

En raison de travaux importants, les stationnements des niveaux 0 et 00 du pavillon Alphonse-Desjardins ne seront pas accessibles. Vous aurez cependant accès au stationnement extérieur 218, situé face au Pavillon Alphonse-Desjardins et, un peu plus au nord, au stationnement 116 situé entre la rue des Arts et la rue des Bibliothèques. À cette fin, **veuillez inscrire sur une fiche placée sur le tableau de bord de votre voiture : Réunion de l'ARUL.** L'ARUL se charge d'en défrayer le coût à partir de 9h30 jusqu'à 14 h.